

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022
Régulièrement convoqué le 17 juin 2022

Le 27 juin 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent LANFRAY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Chérif HEROUM), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU), M. Laurent MILAZZO (pouvoir Mme Aurore DESRAYAUD), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir M. Laurent LANFRAY)

Secrétaire de Séance : Mme Demet YEDILI

0.00 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Monsieur Nicolas DELOLY, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar tient à remercier les Conseillers Municipaux Juniors pour leur contribution durant cette treizième année de mandature 2021-2022.

Ainsi, les jeunes Conseillers Municipaux ont été amenés à travailler sur plusieurs dossiers d'actualité :

- La mise en place d'une structure d'équilibre à la plaine de jeu de Sarda,
- La campagne de communication sur l'utilisation des corbeilles double flux du centre-ville,
- La promotion du jeu de société créé par le SYPP et éco conçu « Chatmalin écolibri » auprès des acteurs pédagogiques du territoire.

Par ailleurs, au cours de leur mandat, ils ont pu effectuer des visites citoyennes et historiques :

- Centre de vidéo surveillance de la Police Municipale,
- Les serres Municipales,
- Le Sénat,
- Le Panthéon,

et participer aux manifestations patriotiques et aux événements de la Ville.

Au regard de la qualité de cette action, la municipalité propose de pérenniser cette assemblée et d'organiser de nouvelles élections pour la rentrée scolaire 2022-2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, et L.2122-21,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

DÉCIDE :

- DE PRENDRE ACTE des travaux et des propositions du Conseil Municipal des Jeunes,
- DE REMERCIER l'ensemble de ses membres pour leur investissement,
- DE PÉRENNISER le Conseil Municipal des Jeunes pour l'organisation de nouvelles élections pour la rentrée scolaire 2022/2023,
- DE CHARGER : Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de (2) deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,

Julien CORNILLET

